

Françoise Dolto & Andrée Ruffo
L'enfant, le juge et la psychanalyse.

Paris : Gallimard, 1999, 128 p.

Andrée Ruffo est juge à la chambre de la Jeunesse et siège à la Cour du Québec.

Deux entretiens : à Paris en 1986 ; à Montréal en 1987.

L'inceste et autres sévices sexuels subis par l'enfant¹

« Andrée Ruffo : *Il arrive souvent avec des enfants de douze, treize ans, qu'on nous dise : "Cet enfant a des troubles de comportement", parce qu'il a vécu un inceste, parce qu'il a été rejeté, parce qu'il a été méprisé. Mais moi, je refuse de lui accorder la protection pour ses troubles.*

Françoise Dolto : Mais vous avez tout à fait raison parce que l'important c'est : puisqu'il a survécu, qu'est-ce qu'il y a eu de suffisant pour y prendre son pied ? Si un être est vraiment traumatisé, il tombe malade ; si un être n'a pas de quoi vivre, il ne continue pas.

A. R. : *Vous savez, souvent, quand je vois des enfants en colère devant moi, je me dis à moi-même : "C'est merveilleux. Bravo." Je ne pense pas que je doive, comme juge, le leur dire. Mais cette colère-là, pour moi, c'est leur façon d'exprimer qu'ils veulent survivre.*

F. D. : Oui, c'est ça. » (p. 33)

« A. R. : *Et ils n'ont pas été écrasés. Ils disent : "Vous m'avez fait mal. Bien. Je vous ferai mal." Et moi, je trouve ça sain ; je trouve ça sain dans le développement d'une personne, pas au niveau de la société.*

F. D. : C'est-à-dire qu'on leur a appris un langage. Le langage n'est pas que de la parole ; le langage, c'est manière d'homme, manière d'humain. "Manière d'humain, c'est de faire mal à un humain ? Bon. Eh bien, je deviens une grande personne et je ferai mal aux humains ! — Mais ce n'est pas ça l'important. Puisque tu avais choisi ces parents-là pour naître et que tu as survécu à quelque chose qui t'a fait mal, pour quelle raison crois-tu que tu as survécu ? Pour en faire quoi ? Changer les choses peut-être !"

Mais le rôle du juge, c'est qu'à partir de là l'enfant se prenne davantage en charge ; c'est surtout, je crois, la prévention, c'est-à-dire la mise au courant des lois des enfants très jeunes. Si les enfants savaient que la loi interdit les privautés sensuelles et sexuelles entre adultes et enfants, eh bien, à partir du moment où un adulte le lui demande, s'il accepte, c'est qu'il est complice, il n'a pas à se plaindre. Mais il peut avoir, sans se plaindre, à dire : "Mais ça m'a fait très mal. — Oui. Pourquoi t'es-tu laissé faire puisque tu savais que ce n'était pas permis..." À partir du moment où l'enfant est au courant, très jeune, de la loi, il est complice et on peut l'aider beaucoup mieux.

A. R. : *Je comprends très bien. À ce moment-là, on ne lui donne pas un rôle de victime. »* (p. 34)

¹ Les titres sont de J. Van Rillaer, qui présente ces extraits.

« Andrée Ruffo : “Quand le juge reçoit un enfant victime d’abus sexuels, il faut aussi parler des mères.

Françoise Dolto : Bien sûr, puisque c'est une situation triangulaire qui est boiteuse, et c'est pour ça que ça peut arriver. Tant de mères sont complices de ce qui se passe entre le père et ses enfants, pour que celui-ci reste à la maison, pour qu'il n'aille pas ailleurs.

A. R. : *Mais quand le père nie et que la mère est complice, que la mère refuse ou est incapable de protéger son enfant, qu'il faut le retirer du milieu familial, qu'arrive-t-il de cette relation avec le père ?*

F. D. : Ça dépend de chaque enfant, et je crois que ça dépendra de la relation maturante qu'il va rencontrer avec la famille dans laquelle il sera placé, ou avec l'éducateur avec qui il pourra parler et qui pourra justement lui faire comprendre que l'excitation dans laquelle était son père, peut-être sans l'avoir cherché, l'enfant en était complice. Parce que je crois que ces enfants sont plus ou moins complices de ce qui se passe. » (p. 81)

« Andrée Ruffo : *On a beaucoup d'enfants qui sont victimes d'abus sexuels. [...] Comment expliquer cette folie ? Ça a peut-être toujours existé. Mais Dieu, on l'entend tous les jours. Pourquoi cette folie d'abuser des enfants ?*

Françoise Dolto : Mais je pense que c'est une contamination qui vient de ce qu'on voit tellement de fantasmes au cinéma, à la télévision. Pourquoi pas ce fantasme-là, pourquoi ne se réaliserait-il pas ? C'est pour ça que les enfants doivent être avertis, prévenus, avertis de leur rôle, de leur coresponsabilité, de leur complicité : “Bien, tu le savais, alors pourquoi l'as-tu fait ? Bon, maintenant tu diras à ton père ou à ton grand frère que c'est défendu, que tu m'en as parlé et que c'est fini maintenant entre vous.” » (p. 86)

« A. R. : *Et est-ce qu'il est utile pour les enfants qu'il y ait un jugement social, que l'enfant soit déclaré victime ?*

F. D. : Non, justement, c'est très difficile parce que ça le marque pour la vie. Si ça se passe à huis clos, entre l'enfant et les parents, c'est beaucoup mieux. C'est bien dommage ce qui s'est passé. Il faut dorénavant que ce soit terminé et que ça ne soit pas toute une histoire. Ce sont des choses qui se passent dans le cabinet du psychiatre ou du médecin qui justement le garde en secret professionnel. Il travaille avec les parents pour ce dérapage dans leur vie imaginaire. C'est toujours sous médicament ou sous alcool que les choses se sont passées. » (p. 87)

« A. R. : *Mais quand c'est le père, et qu'il nie...*

F. D. : Il a raison. C'est pas le même, celui qui nie et celui qui l'a fait. Quand on leur dit ça : “Oui, vous avez raison, celui qui dit ‘non’ aujourd'hui, il a raison, parce que c'est impensable pour vous. Vous vous sentiriez un salaud si vous l'aviez fait avec toute votre conscience. Donc vous n'aviez plus votre conscience. »

A. R. : *Et qu'est-ce que vous faites en tant que juge pour enfants ?*

F. D. : On prévient l'enfant : “Ça ne recommencera pas, sans ça tu seras complice.” » (p. 88)

Les enfants sont responsables

« Andrée Ruffo : *Les enfants se sentent tellement coupables ! C'est leur donner la permission de grandir de leur dire qu'ils ne sont pas responsables de leurs parents.*

F. D. : Ils sont responsables de laisser les parents commettre un acte qui les avilit dans leur relation à leurs enfants.

A. R. : *C'est que les gens se donnent toujours des responsabilités. Les parents sont responsables des enfants ; les enfants sont responsables des parents. Finalement, chacun devrait être responsable de sa vie, en laissant à l'autre la responsabilité de la sienne.*

F. D. : Absolument. Mais, pour ça, il faut qu'il ait été instruit des lois, des lois de tout le monde et pas des lois de tel foyer. » (p. 53)

Les enfants ne devraient pas demander la permission

« Andrée Ruffo : *Les enfants ont souvent l'impression — et ça, c'est une très mauvaise éducation, j'en suis certaine — qu'ils ont besoin de la permission de leurs parents. C'est le contraire.*

Françoise Dolto : Mais oui ! Je ne sais pas comment c'est chez vous mais, chez nous, à la maternelle et à l'école primaire, les enfants doivent demander la permission pour aller faire leurs besoins, alors que si les enfants s'intéressaient à la classe, même s'ils avaient besoin, ils resteraient dans la classe, ils se tiendraient sur une jambe puis l'autre pour oublier leurs besoins. Ce qui prouve que les maîtres ne sont pas intéressants. Il faut demander la permission. On doit demander la permission. C'est terrible cette éducation. » (p. 58)

Si on est né, c'est parce qu'on a « désiré » naître

« Andrée Ruffo : *Il y a des enfants qui n'ont jamais reçu. Ils survivent, ils sont là. Et s'ils sont là, c'est parce qu'ils ont survécu. Mais comment arrive-t-on, quand ils ont huit ans, dix ans, douze ans, à leur transmettre qu'il y a quelque chose de bon en eux ?*

Françoise Dolto : On peut leur dire : “Il y a une raison pour laquelle tu es là. C'est toi qui l'as voulu.” C'est ça qu'on oublie, qu'un enfant ne naît que parce que l'être humain désirait naître. Ça serait tellement facile de fausse-coucher s'il n'y a pas de quoi vivre ! Mais il a survécu. » (p. 76)

Les enfants chez le juge après un délit - La castration n'est pas une mutilation

« Andrée Ruffo : *Quand les enfants arrivent devant moi et qu'ils ont commis un délit, ils crient leur colère. Finalement, ils disent leur colère contre la société, ils disent qu'ils sont fâchés. Moi, je trouve ça sain.*

Françoise Dolto : Oui.

A. R. : *Mais ce sont des enfants tristes, des enfants qui sont comme vidés de tout.*

F. D. : Oui, parce qu'ils ne sentent personne pour les soutenir, et c'est là, en eux-mêmes. Ils se sentent idiots d'avoir été pincés et ils ont honte de s'être laissé avoir parce qu'ils connaissaient plus ou moins la Loi. Mais ils ne savaient pas comment ils pouvaient y échapper tellement leur processus de défense les obligeait à se faire prendre. Ce que nous appelons en psychanalyse “recevoir la castration”, c'est-à-dire recevoir la Loi de personnes qui la respectent et qui leur disent la Loi pour qu'ils deviennent libres.

Alors que beaucoup de ces enfants avaient reçu la Loi de gens qui ne la respectaient pas eux-mêmes. Quand un enfant entend : “C'est défendu de faire telle chose !” mais que le père fait la chose défendue, eh bien, il ne reçoit pas la castration, c'est comme une mutilation. » (p. 77s)

La psychanalyse : qui peut la pratiquer ? qu'est-ce que c'est ?

« Andrée Ruffo : *Notre problème avec les psychanalystes au Québec, entre autres — et moi, je suis bien prête à travailler là-dessus —, c'est que tout le monde se dit psychanalyste. Ça c'est le danger.*

Françoise Dolto : Tout le monde est psychanalysé, peut-être, mais tout le monde n'est pas psychanalyste.

A. R. : *Je le sais, mais chez nous, au Québec, il n'y a aucune loi qui régit les psychanalystes, il n'y a aucune corporation, il n'y a aucun contrôle non plus.*

F. D. : Ici non plus. » (p. 37)²

[...]

« A. R. : *Mais on ne comprend pas ce que c'est. Il faut réaliser ça.*

F. D. : Eh non, parce que c'est une relation d'inconscient à inconscient. On comprend une psychothérapie de soutien, de soutien à vivre *normalement* soi-disant, à vivre tous aussi fous les uns que les autres. [italiques de Dolto]

A. R. : *Mais la psychanalyse, on ne comprend pas et on ne la respecte pas du tout parce qu'on veut l'utiliser pour, soi-disant, mieux connaître la personne.* » (p. 38)

« F. D. : Alors que ce n'est pas ça du tout. Au contraire, à la fin d'une psychanalyse, le psychanalyste ne connaît pas la personne, la personne ne se connaît pas plus. Elle a simplement une histoire qui ne l'intéresse plus, et elle est à aujourd'hui qui prépare demain. Son histoire ne l'intéresse plus. Elle ne répète plus perpétuellement les mêmes modes de relation parce qu'elle a liquidé tout ce passé qui a fait d'elle ce qu'elle est aujourd'hui. Et ce qu'elle est aujourd'hui, c'est ce qui est positif, qui préparera demain, à condition que aujourd'hui, demain on n'en parle plus. » (p. 39)

² [Ici, c'est l'endroit où se passe ce dialogue : la France].